



Ministère des Finances - Impôts fonciers en souffrance : recouvrement et remise

Rapport de la vérificatrice générale – Volume I, Chapitre 4 - juin 2019
Résumé d'une page du chapitre

Pourquoi est-ce important ?

- Les impôts fonciers représentent plus de 1 milliard de dollars en recettes par année pour la province et les municipalités.
- La remise d'impôts fonciers en souffrance constitue une perte de recettes fiscales et crée une perception d'iniquité pour les contribuables qui sont à jour dans leurs versements d'impôts fonciers.
- Plus de 30 millions de dollars en impôts fonciers et pénalités remis au cours de la période des six exercices visés par notre audit.

Conclusions générales

Le ministère des Finances :

- ne possède pas de politiques pour orienter son recours à la remise discrétionnaire des impôts fonciers;
- ne gère pas activement les services de recouvrements des impôts fonciers sous-traités à Service Nouveau-Brunswick;
- manque de critères détaillés et de priorisation des biens à vendre pour non-paiement des impôts fonciers.

Nos constatations

Recouvrement

- Les impôts fonciers et les pénalités en souffrance ont augmenté de 16 % ou 15 millions de dollars en cinq ans
- Le ministère des Finances n'a pas donné une orientation suffisante à Service Nouveau-Brunswick pour orienter la détermination des comptes des biens à vendre pour non-paiement de l'impôt
- Le Ministère n'a pas de politiques documentées relatives au recours à la *Loi sur la procédure applicable aux infractions provinciales* pour le recouvrement des impôts fonciers
- La province affiche un taux de recouvrement des impôts fonciers de 99,1 %

Remise

- Le Ministère ne dispose pas de politiques et de procédures documentées pour le recours à la remise discrétionnaire
- Nous avons relevé des cas où les opérations de remise avaient été traitées deux fois par erreur
- Le Ministère n'a pas fait l'objet d'audits internes récurrents pour s'assurer que les contrôles de système fonctionnent
- Le Ministère n'a pas répondu à une directive de 2014 du gouvernement pour réviser la *Loi sur l'impôt foncier*